

# Compte-Rendu de la séance du 19 octobre 2017 du Conseil Municipal

*Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire*

**Présents** : M. Jean-Marc SINDT; M. Guy HOCHARD; M. Alain SINDT; M. Gilles LEGRAND;  
M. Nicolas CARON; M. Didier HILD; Mme Elodie PERRIN; M. Jehan HELMSTETTER

**Présents par procuration** : M. Joseph MARCK donne procuration M. Guy HOCHARD  
M. Thierry DRAUS donne procuration à M. Nicolas CARON  
M. Pierre VAN GASSE donne procuration à M. Alain SINDT  
M. Laurent BERGER donne procuration à Jean-Michel HIRTZ  
M. Frédéric TOURRET donne procuration à M. Gilles LEGRAND  
Mme Véronique CHOSEROT donne procuration M. Jean-Marc SINDT

## 1 – Participation aux repas des aînés du 10/09/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation forfaitaire aux repas des aînés à 45,00 € TTC à l'unanimité des présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 2 – APEI subvention

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents moins deux abstentions décide de verser 250,00 € de subvention compensatoire à l'APEI de Thionville et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 3 – Affectation d'un don par chèque au CCAS

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu décide d'affecter la somme 60,00 € de don par chèque au CCAS de Kerling-Les-Sierck à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 4 – Association des Maires Ruraux de France : motion de soutien sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité »

Le conseil municipal, M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide d'approuver et de soutenir l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

## 5 – Association des Maires du Pays des 3 Frontières : motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie de Sierck-Lès-Bains

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de s'associer solidairement à la démarche de l'Association des maires du Pays des 3 Frontières contre la fermeture de la Trésorerie de Sierck-Lès-Bains et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## 6 – Bilan d'activité du SISCODIPE pour l'année 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le Bilan d'Activités exercice 2016, concernant le SISCODIPE conformément aux dispositions de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

## 7 – Plan de coupe prévisionnel, fixation du prix du bois et nomination des garants : Exercice 2018

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu décide d'accepter le plan prévisionnel des coupes de bois pour l'année 2018 sur les parcelles 11; 12 et 14 ainsi que la fixation du prix du bois pour 2018 à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 15 € : bois façonné par les cessionnaires dans les régénérations
- 15 € : bois façonné dans les coupes normales
- 52 € : bois façonné par les bûcherons
- 11 € : bois à abattre par les cessionnaires (perches)
- 7 € : épicéa et sapin sec
- 9 € : bois de lisière

Et décide de nommer M. Gilles LEGRAND et M. Nicolas CARON garants pour l'année 2018. Il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire en lui donnant pouvoir pour signer les documents relatifs à cette affaire.

## **8 – Appartement F3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck : résiliation du bail en cours et régularisation des charges**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, suite à l'avis de la commission de gestion du locatif après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'échéance du préavis pour le bail en colocation de Mme SCHMITT Pauline et Mme DAVY Cindy au 20/10/2017 ainsi que le décompte de régularisation des charges de 32,66 € en faveur des colocatrices et décide de ne pas autoriser la restitution de la caution d'un montant de 500,00 € en raison de loyers et charges impayés à régulariser

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **9 – Devis remplacement des convecteurs du logement communal F2 « rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-Lès-Sierck**

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité moins deux voix, M. Alain SINDT ayant 1 voix + une procuration a quitté la salle, décide d'accepter le devis estimatif de la Sté d'électricité générale SINDT Alain située 34, route de Bouzonville à Haute-Sierck concernant le remplacement des convecteurs dans l'appartement communal F2 situé 1, rue de l'Abbé Senzy à Kerling-Lès-Sierck pour un montant 1825,00 € HT, soit 2 007,50 € TTC et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

## **10 – Devis SCHIEL TP : remise en état du fossé pour la stabilisation des berges du « ruisseau de l'ancienne Fontaine » à Haute-Sierck**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de l'entreprise SCHIEL TP pour un montant de 5 118,00 € T.T.C. pour les travaux de stabilisation et de renforcement des berges du ruisseau de l'ancienne Fontaine à Haute-Sierck, section 9 parcelle 37 et section 17 parcelle 40 afin d'éviter l'obstruction du ruisseau et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **11 – Devis EKOS LOGIS : Diagnostic amiante avant travaux de réhabilitation de l'ancienne école en espace socio-culturel**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de la Sté EKOS LOGIS située 40, rue Principale 57920 KEMPLICH concernant le diagnostic amiante obligatoire avant les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en espace culturel et associatif pour un montant de 875,00 € HT soit 1 050,00 € TTC et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **12 – Devis Lacroix Signalisation : panneaux de signalisation de la « Rue Haute » à Kerling-Lès-Sierck**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de la Sté LACROIX Signalisation pour un montant de 429,29 € HT soit 515,15 € TTC, il autorise Monsieur le Maire à émettre l'arrêté afférent N°16/2017 et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **13 – Opération aménagement « rue des Roses » à Haute-Sierck : demande de subvention dans le cadre des Amendes de Police**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de solliciter une subvention dans le cadre des Amendes de Police pour les travaux d'aménagement de voirie d'intérêt communal de la « rue des Roses » à Haute-Sierck et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **14 – Contrat AMITER : 3<sup>ème</sup> projet à définir**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de présenter le dossier de la « rue des Roses » à Haute-Sierck comme 3<sup>ème</sup> projet et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.